

ROYAUME DU MAROC
CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME



**Appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°03/CNDH/2021
Réservé à la Petite et Moyenne Entreprise**

Relatif à

**ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DU MATERIEL ET
LOGICIEL INFORMATIQUE POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL
DES DROITS DE L'HOMME**

EN LOT UNIQUE

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

En application des dispositions de l'alinéa 1 et 2 de l'article, ainsi l'alinéa 1 de l'article 17 et § 3 alinéa 3 de l'article 17 et l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

SOMMAIRE

PREAMBULE DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES -----	3
CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES -----	5
ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES. -----	5
ARTICLE 2 : MODE DE PASSATION -----	5
ARTICLE 3 : CONSISTANCE ET DESCRIPTION DU MATERIEL ET LIEU D'EXECUTION. -----	5
ARTICLE 4 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE -----	5
ARTICLE 5 : REFERENCE AUX TEXTES GENERAUX ET SPECIAUX APPLICABLES AU MARCHE ----	5
ARTICLE 6 : VALIDITE ET DATE DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE -----	6
ARTICLE 7 : DROIT D'ENREGISTREMENT -----	6
ARTICLE 8 : ELECTION DU DOMICILE DU CONCURRENT -----	6
ARTICLE 9 : NANTISSEMENT-----	6
ARTICLE 10 : SOUS-TRAITANCE-----	7
ARTICLE 11 : DELAI D'EXECUTION ET DE LIVRAISON. -----	7
ARTICLE 12 : NATURE DES PRIX.-----	7
ARTICLE 13 : CARACTERE ET REVISION DES PRIX. -----	7
ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF.-----	8
ARTICLE 15 : RETENUE DE GARANTIE. -----	8
ARTICLE 16 : DELAI DE GARANTIE -----	8
ARTICLE 17 : ASSURANCES – RESPONSABILITE -----	8
ARTICLE 18 : PROPRIETE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU INTELLECTUELLE-----	8
ARTICLE 19 : ETENDUE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES -----	8
ARTICLE 20 : AVANCE. -----	9
ARTICLE 21 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON, SERVICE APRES-VENTE. -----	9
ARTICLE 22 : MODALITE DE PAIEMENT. -----	10
ARTICLE 23 : DELAI DE PAIEMENT. -----	10
ARTICLE 24 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE. -----	10
ARTICLE 25 : PENALITES POUR RETARD.-----	10
ARTICLE 26 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION. -----	11
ARTICLE 27 : RESILIATION DU MARCHE. -----	11
ARTICLE 28: REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES. -----	11
CHAPITRE II : DESCRIPTION TECHNIQUE DU MATERIEL INFORMATIQUE ET BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF-----	12
ARTICLE 29 : DESCRIPTION TECHNIQUE DU MATERIEL INFORMATIQUE.-----	12
ARTICLE 30 : BORDEREAU DES PRIX – UNITAIRES DETAIL ESTIMATIF.-----	20

Préambule du cahier des prescriptions spéciales

ENTRE-LES SOUSSIGNES

Le Conseil national des Droits de l'Homme représenté par sa présidente désigné ci-après par le terme « **Maître d'Ouvrage** »

D'une part

Et

1. Cas d'une personne morale

La société :
Représentée par :
Agissant au nom et pour le compte de :
Qualité en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés :
Au capital social :
Patente n° :
Registre de commerce de :
Sous le n° :
Affilié à la CNSS sous n° :
Faisant élection de domicile au :
Compte bancaire n° (RIB sur 24 chiffres) :
Ouvert auprès de :

Désigné ci-après par le terme « **Fournisseur** »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

2. Cas de personne physique

M. :
Agissant en son nom et pour son propre compte. :
Registre de commerce de :
Sous le n° :
Patente n° :
Affilié à la CNSS sous n° :
Faisant élection de domicile au :
Compte bancaire n° (RIB sur 24 chiffres) :
Ouvert auprès de :

Désigné ci-après par le terme « **Fournisseur** »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

3. cas d'un groupement

Les membres du groupement soussignés constitué aux termes de la convention

(Les références de la convention)

Membre 1

M :
Qualité :
Agissant au nom et pour le compte de :
en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés :
Au capital social :
Patente n° :
Registre de commerce de :
Sous le n° :
Affilié à la CNSS sous n° :
Faisant élection de domicile au :
Compte bancaire n° :
(RIB sur 24 chiffres)..... :
Ouvert auprès de :

Membre 2 :
(Servir les renseignements le concernant)

Membre n° :

Nous nous obligeons (conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement) ayant

M. (prénom, nom et qualité) :

En tant que mandataire du groupement et coordonnateur de l'exécution des prestations

Ayant un compte bancaire commun sous n° :
(RIB sur 24 chiffres)

Ouvert auprès de (banque) :

Désigné ci-après par le terme «**Fournisseur**»

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.

Le présent appel d'offres a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Concurrent s'engage à réaliser l'acquisition, installation et mise en service du matériel et logiciel informatique pour le compte du Conseil national des droits de l'Homme.

ARTICLE 2 : MODE DE PASSATION

Le marché découlant du présent appel d'offres ouvert sur offres de prix en application des dispositions de l'alinéa 1 et 2 de l'article 16, l'alinéa 1 et § 3 alinéa 3 de l'article 17 et l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics, fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur contrôle et à leur gestion.

ARTICLE 3 : CONSISTANCE ET DESCRIPTION DU MATERIEL ET LIEU D'EXECUTION.

Le matériel objet du présent appel d'offres sera livré au siège du Conseil national des droits de l'Homme sis à Boulevard Erriad, n° 22, Hay Ryad, Rabat, en lot unique conformément aux spécifications et caractéristiques indiquées au bordereau des prix - détail estimatif et comme défini dans le chapitre 2 des clauses techniques.

ARTICLE 4 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

Les documents constitutifs du marché sont ceux énumérés ci-après :

1. L'acte d'engagement ;
2. Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales ;
3. Le bordereau des prix détail estimatif ;
4. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat (CCAG -T) approuvé par le Décret n°2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière telle que décrite par l'article 27 du décret précité n° 2-12-349 et en tenant compte des stipulations l'article 2 du CCAG-T, ces documents prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés et ce conformément à l'article 5 du CCAGT.

ARTICLE 5 : REFERENCE AUX TEXTES GENERAUX ET SPECIAUX APPLICABLES AU MARCHE

Le concurrent du présent appel d'offres se soumet et s'engage à exécuter les prestations faisant l'objet du marché, aux conditions précisées ci-après et conformément aux dispositions des textes suivants :

1. Décret n° 2.12.349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics ;
2. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux (CCAG-T) approuvé par le décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1434 (13 mai 2016).
3. Décret royal n° 330.66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de la comptabilité publique tel qu'il a été modifié par le Dahir n° 1.76.629 du 25 chaoual 1397 (09 octobre 1977) et complété par la Décret Royal n° 2.79.512 du 26 Joumada II 1400 (12 mai 1980);
4. Décret n° 2-07-1235 du 5 Kaada 1429 (4 Novembre 2008), relatif au contrôle de dépenses de l'Etat ;
5. Les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi, les salaires de la main d'œuvre particulièrement le Décret Royal n° 2.73.685 du 12 Kaâda 1393 (08 Décembre 1973) portant

revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture.

6. Dahir 1.15.05 en date du 19 février 2015 portant promulgation de la loi n°112.13 relative au nantissement des marchés publics.
7. Le décret n°2-16-344 du 22 juillet 2016 relatif aux délais de paiement et aux intérêts moratoires en matière de marchés de l'Etat ;

Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date d'ouverture des plis.

NB : Cette liste n'est pas limitative, le fournisseur est tenu de se conformer également à tous les textes et règlements en vigueur la date de remise de son offre.

ARTICLE 6 : VALIDITE ET DATE DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ

En application de l'article 152 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013), le marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

En application de l'article 153 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013), la notification de l'approbation du marché doit intervenir dans un délai maximum de (75) soixante-quinze jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Toutefois, le maître d'ouvrage peut, avant l'expiration de ce délai, proposer à l'attributaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication, de maintenir son offre pour une période supplémentaire ne dépassant pas (30) trente jours.

L'attributaire doit faire connaître sa réponse avant la date limite fixée par le maître d'ouvrage; en cas de refus, la mainlevée de son cautionnement provisoire lui est donnée.

ARTICLE 7 : DROIT D'ENREGISTREMENT

Le Titulaire acquitte les droits d'enregistrement dus au titre du marché, conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 8 : ELECTION DU DOMICILE DU CONCURRENT

Le Titulaire est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE 9 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions prévus à l'article 8 du Dahir n° 1-15-05 du 19/02/2015 portant exécution de la loi 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

- La liquidation des sommes dues en exécution du présent marché sera opérée par les soins du maître d'ouvrage ;
- Au cours de l'exécution du marché, les documents prévus à l'article 8 du Dahir n° 1-15-05 du 19/02/2015 peuvent être requis du maître d'ouvrage, par le concurrent du marché ou au

bénéficiaire des nantissements ou subrogations et sont établis sous la responsabilité du maître d'ouvrage.

- Les paiements prévus au marché seront effectués par l'agent comptable du Conseil national des droits de l'Homme, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du concurrent du marché.

Le maître d'ouvrage délivre sans frais, au concurrent, sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché portant la mention " exemplaire unique" et destiné à former titre conformément aux dispositions du Dahir n° 1-15-05 du 19/02/2015 portant exécution de la loi 112-13 relative au nantissement des marchés publics.

Les frais de l'enregistrement de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché ;

ARTICLE 10 : SOUS-TRAITANCE

Les conditions de la sous-traitance sont celles prévues par l'article 158 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les numéros des prix de matériels cités comme suit 1 et 2 qui représentent le matériel constituant le corps d'état principal du marché et par conséquent ne peuvent pas faire l'objet de sous-traitance.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser 50% du montant du marché.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents prévues à l'article 24 du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 11 : DELAI D'EXECUTION ET DE LIVRAISON.

Le titulaire du marché issu du présent appel d'offres devra livrer et installer le matériel désigné au chapitre 2 relatif à l'objet du marché en totalité dans un délai de **90 jours** à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution des prestations, objet du marché issu du présent appel d'offres.

ARTICLE 12 : NATURE DES PRIX.

Le marché issu du présent appel d'offres est à prix unitaires.

Les sommes dues au concurrent du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement livrées conformément au marché.

Les prix du marché issu du présent appel d'offres sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison des matériels y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au fournisseur une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des matériels.

ARTICLE 13 : CARACTERE ET REVISION DES PRIX.

Les prix du marché qui découleront du présent appel d'offres sont fermes (selon l'article 12 du décret 2-12-349 précité).

Les prix du bordereau des prix unitaires - détail estimatif du marché objet du présent appel d'offres comprennent le bénéfice ainsi que tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais, et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe du travail.

Ils comprennent en outre les frais de voyage, déplacements, transports et frais de séjour engagés par le Concurrent pour l'accomplissement des prestations du marché adjudiqué.

Ils comprennent notamment les frais d'achat et de transport de tout le matériel, conditionnement, transformation, mise en œuvre ou montage, y compris les droits, taxes d'importation et frais de dédouanement.

Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix du règlement.

ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF.

Le cautionnement provisoire est fixé à quinze mille dirhams (15 000,00) DHs

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Si le Titulaire ne réalise pas le cautionnement définitif dans un délai de 20 jours qui suivent la notification de l'approbation du présent marché, le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis au maître d'ouvrage et ce conformément aux dispositions de l'article 18 du CCAGT ;

Pour la restitution du cautionnement, il sera fait application des dispositions de l'article 19 du CCAGT.

ARTICLE 15 : RETENUE DE GARANTIE.

Une retenue de garantie sera prélevée sur les acomptes. Elle est égale à dix pour cent (10 %) du montant de chaque acompte.

Elle cessera de croître lorsqu'elle atteindra sept pour cent (7%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant, du montant des avenants.

La retenue de garantie peut être remplacée, à la demande du titulaire du marché objet du présent appel d'offres, par une caution personnelle et solidaire constituée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La retenue de garantie est restituée ou la caution qui la remplace est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dès la signature du PV de la réception définitive du matériel.

ARTICLE 16 : DELAI DE GARANTIE

En application de l'article 75 du CCAG-T, le délai de garantie est de trois (3) années à compter de la date de la réception provisoire.

Pendant la période de garantie, le titulaire du marché issu du présent appel d'offres s'engage à garantir contre tout vice de fabrication ou de malfaçon.

Le prestataire s'engage à remplacer ou à réparer l'équipement en panne dans un délai maximal de cinq (5) jours calendaires.

ARTICLE 17 : ASSURANCES – RESPONSABILITE

Le titulaire doit adresser au maître d'ouvrage, avant le commencement d'exécution du marché, les originaux des attestations d'assurances qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché, et ce telles que prévues par l'article 25 du CCAG-T.

ARTICLE 18 : PROPRIETE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU INTELLECTUELLE

Il sera fait application des dispositions de l'article 26 du CCAGT.

ARTICLE 19 : ETENDUE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Du seul fait de l'apposition de sa signature sur le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS), le Concurrent :

- Renonce à se prévaloir de toute clause contraire à celles qui y figurent et, en particulier, à celles qui accompagnaient son offre.

- Est réputé avoir une connaissance parfaite de l'étendue des prestations à réaliser et des fournitures à livrer.

Le Concurrent est chargé, en plus de la réalisation des services objet du présent marché, du contrôle de leur qualité. Il est de ce fait entièrement et pleinement responsable des articles livrés en dehors des cas de force majeure dans la limite définie par les dispositions du CCAG - T.

Les visas délivrés par le Maître d'ouvrage sur les documents remis par le Concurrent en application des clauses du marché objet du présent appel d'offres n'atténuent en rien sa responsabilité. Cette dernière demeure pleine et entière en ce qui concerne le respect du délai d'exécution et la conformité des prestations aux spécifications du marché et aux textes généraux réglementaires en vigueur.

ARTICLE 20 : AVANCE.

Aucune avance dans le cadre du marché objet du présent appel d'offres ne sera accordé au titulaire.

ARTICLE 21 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON, SERVICE APRES-VENTE.

▪ MODALITES DE LIVRAISON

- LIEU DE LIVRAISON, DOSSIERS DE LIVRAISON

La livraison et l'installation du matériel objet du marché devra être réalisés par les moyens propres de titulaire du marché objet du présent appel d'offres au « Conseil national des droits de l'Homme ».

Le matériel informatique livré par le fournisseur doit être accompagné d'une **copie du descriptif technique relatif au marché et d'un bon de livraison établi en quatre (4) exemplaires**. Ce bon doit indiquer :

- La date de livraison ;
- La référence au marché ou le n° du lot le cas échéant ;
- L'identification du fournisseur ;
- L'identification du matériel livré (n° du marché, n° de l'article, n° de série, désignation et caractéristique des fournisseurs, quantités livrées....etc.).

Les documents doivent être rédigés en langue Française.

Toute livraison de matériel doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un **programme préétabli** par le fournisseur et accepté par le **maître d'ouvrage**.

- CONDITIONS DE LIVRAISON

Elle est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et du fournisseur.

Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre le matériel indiqué dans le marché ou entre les prospectus déposés et le matériel effectivement livrées, la livraison est refusée par le maître d'ouvrage et le concurrent est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement du matériel non-conforme.

Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par lui-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel.

Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement du matériel refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

- LIVRAISON

Le matériel sera livré, installé et mis en marche au niveau du « CNDH » et dans les délais fixés dans l'article 10 précité sans aucune majoration pour les frais de transport ou de manipulation, qui demeurent à la charge du Titulaire du marché objet du présent appel d'offres.

Le titulaire du marché objet du présent appel d'offres assure l'entière responsabilité des transports et supporte les conséquences, onéreuses de toute perte, avarie ou retard dus au transport.

Les fournitures et équipements seront livrés, à l'état neuf, en état de marche et équipés de tous les accessoires.

Le titulaire du marché objet du présent appel d'offres doit communiquer les numéros de série des équipements livrés en format électronique.

Les fournitures et les pièces reconnues défectueuses seront isolées par les soins et aux frais du titulaire, remplacées dans un délai défini d'un commun accord n'excédant pas 5 jours ouvrés.

ARTICLE 22 : MODALITE DE PAIEMENT.

Les prestations réalisées dans le présent marché seront payées selon les modalités suivantes :

Acompte

Les quantités réalisées seront évaluées contradictoirement en se basant sur les bons de livraisons et les bons de réceptions.

Le montant des prestations réalisées sera évalué par application des prix unitaires du bordereau des prix aux quantités réellement fournies.

ARTICLE 23 : DELAI DE PAIEMENT.

Les factures émises et établies en trois (4) exemplaires doivent faire mention des références bancaires du titulaire (RIB) et du numéro du marché, n° décompte, date du décompte ainsi que tous les identifiants du titulaire.

Le paiement s'effectuera par virement bancaire après vérification et contrôle du décompte et la réception de la facture selon les délais en vigueur.

ARTICLE 24 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE.

Le maître d'ouvrage s'assure, en présence du titulaire du marché objet du présent appel d'offres ou son représentant, de la conformité du matériel aux spécifications techniques du marché. Le matériel livré, est soumis à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards selon le descriptif indiqué sur le bordereau des prix-détail estimatif, ou par comparaison avec les modèles décrits par les prospectus déposés, et le cas échéant.

A l'issue de la livraison conforme et l'installation du dernier article objet du marché, le maître d'ouvrage prononcera la réception provisoire. En conséquent, cette opération sera sanctionnée le même jour par un procès-verbal de réception provisoire signé par les membres de commission de réception désignée à cet effet.

A l'issue de la période de la garantie, le maître d'ouvrage procédera à la réception définitive de matériels par l'établissement d'un procès-verbal de réception définitive signé par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 25 : PENALITES POUR RETARD.

A défaut par le titulaire d'avoir terminé la livraison dans le délai prescrit, il lui sera appliqué, sans préjudice de l'application de l'article 65 du CCAGT, une pénalité par jour de calendrier de retard de 1‰ (un pour mille) du montant du marché, ledit montant est celui du marché initial éventuellement majoré par les montants correspondant aux prestations supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des prestations.

Toutefois, le montant global de ces pénalités est plafonné à 8% (huit pour cent) du montant initial du marché éventuellement majoré par les montants correspondant aux prestations supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des prestations.

ARTICLE 26 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION.

Le fournisseur ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, et à des pratiques collusoires, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le fournisseur ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution. Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans la réalisation du présent marché.

ARTICLE 27 : RESILIATION DU MARCHE.

La résiliation du marché peut être prononcée conformément aux dispositions prévues par le Décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics et celles prévues par le CCAGT.

La résiliation du marché ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée au titulaire du marché objet du présent appel d'offres en raison de ses fraudes ou infractions.

Si des actes frauduleux, des infractions réitérées aux conditions de travail ou des manquements graves aux engagements pris ont été relevés à la charge du fournisseur, le maître d'ouvrage sans préjudice des poursuites judiciaires et des sanctions dont le fournisseur est passible, peut par décision motivée, prise après avis de la commission des marchés, l'exclure temporairement ou définitivement de la participation aux marchés lancés par son administration.

ARTICLE 28 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES.

Si en cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent avec le titulaire du marché objet du présent appel d'offres, les parties s'engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations du décret n° 2-14-394 du 6 Chaâbane 1437 (13 Mai 2016). Les litiges entre le maître d'ouvrage et le titulaire sont soumis au tribunal Administratif de Rabat.

CHAPITRE II : DESCRIPTION TECHNIQUE DU MATERIEL INFORMATIQUE ET BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

ARTICLE 29 : DESCRIPTION TECHNIQUE DU MATERIEL INFORMATIQUE.

1. ORDINATEUR DE BUREAU

Le fournisseur est appelé à proposer des « micro-ordinateurs » professionnels, haut de gamme, robustes et de très bonne qualité, ayant les caractéristiques minimales suivantes :

Système d'exploitation	Windows 10 Professionnel 64
Logements pour mémoire	4 DIMM
Mémoire, standard	8 Go Mémoire SDRAM DDR4-2933 8 Go (1 x 8 Go) extensible a 128 GO
Description du disque dur	1TB Hard Drive, 7200RPM, 3.5"
Chipset	Intel H470
Vitesse du processeur	2,9 GHz
Famille de processeurs	Processeur Intel® Core™ i7 de 10e génération
Processeur	Intel® Core™ i7-10700 avec carte graphique Intel® UHD 630 (2,9 GHz de fréquence de base, jusqu'à 4,8 GHz avec la technologie Intel® Turbo Boost, 16 Mo de mémoire cache, 6 cœurs)
Graphiques	Carte graphique Intel® UHD 630
Baies pour lecteurs internes	Un lecteur de disque optique plat de 9 mm
Alimentation	260 Watt
Clavier	Clavier USB Azerty bilingue (Ar-Fr) gravé, de même marque que l'unité centrale
Souris	Souris USB optique de même marque que l'unité centrale
Logements d'extension	2 emplacement M.2 1 logement PCIe 3 x16 2 logements PCIe 3 x1 Un lecteur de cartes multimédia 3 en 1
Ports	Avants : 4 USB 3.2 , 1 USB type C Arrière : 4 USB 2.0 , , 2 display ports, 1 HDMI , 2 ports série, 1 port parallèle 1 connecteur pour casque
Interface réseau	Gigabit Ethernet, Intel Ethernet Connection I219-V, 1x RJ45, supports Wake-on-LAN
Type d'interface réseau	LAN
Format	Microtour
Sécurité	Verrou de châssis E-lock Commutateur switch d'intrusion
Moniteur	Ecran FHD 21, 5'' avec ports HDMI et Display port

Quantité à livrer : 45

2. ORDINATEUR PORTABLE

Les « ordinateurs portables » professionnels, doivent être de haut de gamme, robustes, et de très bonne qualité, ayant les caractéristiques minimales suivantes :

Système d'exploitation	Windows 10 Pro 64 bits
Mémoire, standard	8GB DDR4 3200MHz extensible jusqu'à 32 Gb au minimum
Description du disque dur	512 GB SSD
Vitesse du processeur	2.4 GHZ
Famille de processeurs	Core i5- 11eme génération
Processeur	Intel Core i5-1135G7 Processor (2.40GHz, up to 4.20GHz with Turbo Boost, 4 Cores, 8 Threads, 8MB Cache) au minimum
Graphiques	Intel Iris® Xe
Ports	2 Ports USB 3.2 Gen 1 , 1x USB-C 3.2 Gen , 1x Thunderbolt 4 1 port HDMI , 1 Port Ethernet RJ 45 , 1x headphone / microphone combo jack (3.5mm)
Ecran	14.0 Full HD (1 920 x 1 080) au minimum, antireflets
Batterie	4 Cellules Li-Polymer Internal Battery, 60Wh
Clavier	Rétroéclairé français/Arabe
Souris	Sans fil de même marque
Communication	Wireless LAN Wi-Fi 6 2x2 AX, Bluetooth Version 5.0 au minimum
Webcam	HD 720p au minimum avec cache intégré
Lecture de carte	Lecteur multi format 4 en 1,
Lecture Empreint Digital	Oui
Sécurité	TPM 2.0,
Autres	Sacoche de même marque
Poids avec batterie	1.45 Kg au maximum

Quantité à livrer : 30

3. LOGICIEL

Bureautique	Microsoft Office Famille et Entreprise 2019 Français
--------------------	--

Quantité à livrer : 75

4. IMPRIMANTE LASER RESEAU (COULEUR)

Le fournisseur est appelé à proposer des « Imprimantes réseaux » professionnelles, haut de gamme, robustes et de très bonne qualité avec un jeu de toner, ayant les caractéristiques minimales suivantes :

Vitesse d'impression	27 pages / minute
Résolution d'impression	Jusqu'à 600x600 ppp
Vitesse du processeur	1200 MHz
Mémoire	Standard: 256 Mo de mémoire flash NAND, 512 Mo de mémoire DRAM
Technologie d'impression	Laser
Ecran	Écran tactile couleur intuitif 3 boutons (Accueil,Aide, Retour)

Carte réseau	Réseau Ethernet 10/100/1000T
Connectivité	1 port USB 2.0 haut débit; 1 port hôte USB à l'arrière; Réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000BASE-T; Radio Wi-Fi GHZ 802.3az (EEE) 802.11b/g/n/2.4/5
Impression recto-verso	Automatique
Logiciel d'installation	CDROM obligatoire
Autres	Livraison avec Câble USB et un jeu de toner original.

Quantité à livrer : 10

5. IMPRIMANTE LASER RESEAU (NOIR & BLANC)

Le fournisseur est appelé à proposer des « Imprimantes réseaux » professionnelles, haut de gamme, robustes et de très bonne qualité avec un jeu de toner, ayant les caractéristiques minimales suivantes :

Vitesse d'impression	Jusqu'à 61 ppm
Résolution d'impression	Noir (optimal): Jusqu'à 1 200 x 1 200 ppp; Technologie: FastRes 1 200 normal; Traits fins (1 200 x 1 200 ppp), Quickveiw (300 x 300 ppp), Mode éco (600 x 600 ppp);
Vitesse du processeur	1200 MHZ
Mémoire	1.5 GB
Technologie d'impression	Laser
Taux d'utilisation	Mensuel Jusqu'à 275 000 pages A4; Volume de pages mensuel recommandé: 5 000 à 25 000
Gestion des supports	Entrée standard: Bac universel de 100 feuilles, bac d'alimentation de 550 feuilles, chargeur automatique de documents de 150 feuilles Sortie standard: Bac de sortie de 500 feuilles
Capacité de sortie	Standard: Jusqu'à 500 feuilles
Fonctions logicielles intelligentes De l'imprimante	Aperçu avant impression, impression recto verso, impression de plusieurs pages par feuille (2, 4, 6, 9, 16), assemblage, filigranes, stockage des tâches d'impression, port USB Easy-access
Ecran	Écran graphique couleur (CGD) tactile ; Écran rotatif (angle réglable); Bouton Accueil
Carte réseau	Réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000T;
Connectivité	1 port périphérique USB 2.0 haut débit; 2 ports hôte USB 2.0 haut débit; 1 port réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000T; 1 logement d'intégration matérielle
Impression recto-verso	Automatique
Logiciel d'installation	CDROM obligatoire
Autres	Livraison avec Câble USB et un jeu de toner original.

Quantité à livrer : 03

6. SCANNER PROFESSIONNEL A CHARGEUR

Les « Scanners à chargeur » professionnels, doivent être de haut de gamme, robustes et de très bonne qualité, ayant les caractéristiques minimales suivantes :

Résolution de numérisation optique	600 DPI (ppp) x 600 DPI (ppp) (horizontal x vertical)
Vitesse de numérisation chargeur auto (A4)	25ppm
Profondeur d'affichage d'entrée de couleur	Entrée : 30 Bits Couleur / 10 Bits Monochrome , Sortie: 24 Bits Couleur / 8 Bits Monochrome
Type de scanner	A plat avec chargeur automatique
Type d'écran	Écran LCD 5 lignes avec fonctions Push-Scan
Source lumineuse	LED RVB
Formats des fichiers numérisés	JPEG, TIFF, multi-TIFF, PDF, Numérisation vers PDF / lot, Numérisation vers PDF permettant des recherches
Ports	USB 3.0, Réseau local sans fil IEEE 802.11a/b/g/n, Wi-Fi Direct, Interface Ethernet (1000 Base-T/ 100-Base TX/ 10-Base-T) (en option)
Capacité du chargeur automatique de documents	50 feuilles
Prise en charge des types de numérisation de support	A4 (21,0x29,7 cm), A5 (14,8x21,0 cm), A6 (10,5x14,8 cm), B5 (17,6x25,7 cm), Letter, Letter Legal
Surface maximal de numérisation	210 mm x 3.048 mm (horizontal x vertical)
Surface minimale de numérisation (alimentation papier automatique)	89 mm x 127 mm (horizontal x vertical)
Grammage du support, chargeur automatique de documents	Chargement auto.: 50 - 120 g/m ²
Compatibilité	Mac OS 10.7.x, Mac OS 10.8.x, Mac OS 10.9.x, Mac OS X, Mac OS X 10.6.8, Mac OS X 10.6.8 or later, Windows 10, Windows 7, Windows 7 x64, Windows 8, Windows 8 (32/64 bits), Windows 8.1, Windows 8.1 x64 Edition, Windows Vista, Windows Vista x64

Quantité à livrer : 10

7. SOLUTION DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET DE COLLABORATION A DISTANCE

Le fournisseur est appelé à proposer des « solutions de communication audiovisuelle et de collaboration à distance » professionnelles, haut de gamme, robustes et de très bonne qualité, ayant les **caractéristiques minimales** suivantes :

Spécifications techniques	Compatible avec toutes les solutions web conférence
	Système de présentation BYOD (Bring your own Device) Wifi et Bluetooth
	Ecran tactile 7 pouces
	4 micros de haute performance (les microphones permettent de capter la parole à 360° de manière claire quelle que soit la position de l'interlocuteur dans la salle)
	Les haut-parleurs haute-fidélités, son clair et intelligible.
	Se connecter à une caméra de visioconférence
	Système de détection de présence
	Système de détection de proximité pinpoint
	Contrôle à partir de l'écran tactile
Caractéristiques fonctionnelles	Partager des informations avec les participants à une réunion dans la salle de manière filaire ou sans fil
	Etablir des communications téléphoniques via SIP ou téléphone portable via SIP ou téléphone portable à travers Bluetooth avec un son intelligible.
	La simplicité d'établir des réunions collaboratives via Skype for Business ou Microsoft Teams, Cisco webex, Gotomeeting, Google Hangout, Slack ou n'importe quel autre logiciel.
	Abordable et facile d'installation.
	Confort pour l'utilisateur de la salle de réunion.
	Des instructions simples pour se connecter et démarrer rapidement la réunion
	Présentation facile en utilisant le câble HDMI pour le câblage d'un ordinateur portable
	Connexion à la passerelle pour présenter le contenu d'un appareil sans fil via le Wifi
Appels téléphonique simplifiés	Téléphone de conférence universel.
	Se connecter sur n'importe quel système de téléphonie SIP (Cisco Call Manager, Avaya Aura Call Center, Mitel, OpenSip)
	Se connecter aux téléphones portables via Bluetooth et utilise les microphones et les hauts parleurs professionnels de la solution
Vidéo Simple et Collaborative	Convertir n'importe quel espace en salle de réunion ou espace de travail collaboratif
	Substitue automatiquement la caméra du groupe et la caméra du portable pour que le site distant puisse voir l'assistance de toute la salle.
	Les participants et le contenu partagé sont affichés sur le moniteur de la salle et aux collègues distants.
Câbles et connectivité	Guidage de câble permettant une intégration optimale sur une table de réunion
	Alimentation POE, 24 V
	Ethernet vers le réseau local
	USB de la caméra de groupe

Quantité à livrer : 02

8. ECRAN 82" PROFESSIONNEL

Le fournisseur est appelé à proposer des « Ecran 82'' » professionnelles, haut de gamme, robustes et de très bonne qualité, ayant les caractéristiques minimales suivantes :

Écran	Diagonale : 82"
	Type de dalle : Edge Slim
	Résolution : 3.840 x 2.160
	Pixel Pitch (HxV) : 156,75x470,25um
	Luminosité : 350
	Contraste : 6.000:1
	Angle de vue (H/V) : 178/178
	Temps de réponse : 6ms
Connectivité	HDMI In : 2
	Entrée DVI : 1
	USB : 2
	Entrée Audio : Oui
	Sortie Audio : Stereo Mini Jack
	Entrée RS232 : Oui
	Sortie RS232 : Oui
	Entrée RJ45 : Oui
	Entrée IR : Oui
	WiFi : Oui
Bluetooth : Oui	
Dimensions	Dimensions du produit net (LxHxP) : 1838 x 1052,4 x 61,2 mm
Poids	Poids du produit : 46 kg minimum
Spécifications VESA	Dimensions support VESA : 600 x 400 mm
	Taille des bordures : 10,8(top,side), 10,9(bottom)
Support de fixation	Support de fixation mural Professionnel pour tv 82 pouces
Câble HDMI	Câble HDMI 4k 20 M originale marque reconnue (Legrand, Ingelec ou équivalent)

Quantité à livrer : 02

9. ADAPTATEUR HDMI SUR ETHERNET + RECEPTEUR 50 METRES ORIGINALE

Le fournisseur est appelé à proposer des « Adaptateur HDMI » professionnelles, haut de gamme, robustes et de très bonne qualité, permet d'étendre le signal HDMI sur 50m via un câble Ethernet. Un émetteur et un récepteur, ayant les caractéristiques minimales suivantes

Adaptateur HDMI sur Ethernet + récepteur 50 mètres originale	Transporte le signal HDMI via le câble Ethernet jusqu'à 50m en 1080p
	Supporte Deep Color jusqu'à 36 bits
	Transporte le signal audio et vidéo via le câble Ethernet Cat5/Cat 6 sans perte de qualité
	Support de Dolby TrueHD, DTS-HD Master Audio Compatible 3D

Quantité à livrer : 04

10. CAMERA DE CONFERENCE PROFESSIONNELLE

Le fournisseur est appelé à proposer des « camera de conférence » professionnelles, haut de gamme, robustes et de très bonne qualité, ayant les caractéristiques minimales suivantes :

Spécifications techniques	Compatible CCS-UC-1-AV
	Caméra de conférence professionnelle USB 3.1 pour salles moyennes à grandes
	Équipée d'un zoom haut de gamme x18 au total qui donne des images d'une netteté exceptionnelle
	Technologies tendance comme le cadrage intelligent (SmartFrame), la véritable plage dynamique étendue (True WDR) de et la diffusion vidéo en continu sous IP
	Capteur de 2 megapixels ultrasensible, donnant des images claires et naturelles de sujets très faiblement éclairés.
	Résolution : (16 :9) 1920x1080, 1600x1900, 1280x720, 960x540, 848x480, 800x448, 640x360, 424x240, 320x2180, (4 :3) 800x600, 640x480, 480x360, 320x240 à 60, 30, ou 15 i/s
	Cadrage intelligent SmartFrame qui règle automatiquement l'angle de champ pour inclure tous les participants
	Véritable plage dynamique étendu (True WDR), jusqu'à 120 dB : excellente technologie de compensation du contre-jour, optimisant l'équilibre lumineux de la scène dans des conditions de fort contraste
	Zoom : Zoom x18 au total (Zoom optique x12)
	Double distance focale (DFOV) 82°
	Plage de distance focale de l'objectif : de 3,9mm (Grand angle) à 47,3mm (télé)
	Miroir, retournement, exposition automatique (AE), balance des blancs : automatiques ou contournement manuel depuis l'application PTZApp
	Distance minimale de mise au point : 1,5 m
	Taraudages standard pour trépied et fente Kensington
	Connectivité
	HAdaptateur secteur 12 V - 2 A
	Prises d'entrée/sortie Mini DIN9 pour RS232 (panneau de commande VISCA et caméras en guirlande)
Prise USB 3.1 type B	
IP (RJ45)	
USB	3.1 Gen1 Type B, rétrocompatible USB 2.0
	UVC (classe vidéo de l'USB) 1.1
Commandes	Télécommande IR
	VISCA/pelco P/pelco D via RS232 (128 points de pré-réglage via commande VISCA)
	Côté distant : VISCA sous IP, IP (RJ45)
	UVC/UAC enfichable
	Interface utilisateur Web : Accès IP sous navigateur Chrome web
Montage	Support pour montage mural de la caméra fournie
Configuration Minimale	Windows 7/10
	Windows 10 Enterprise (IoT) LTSC (version 1809)
	Mac OS X 10.7 ou supérieur
	Google Chromebook™ version 29.0.1547.70

Quantité à livrer : 02

11. ORDINATEUR DE BUREAU ALL IN ONE

Le fournisseur est appelé à proposer des « micro-ordinateurs ALL IN ONE » professionnels, haut de gamme, robustes et de très bonne qualité, ayant les **caractéristiques minimales** suivantes :

Écran	Écran 27"
Pocesseur	Intel® Core™ i3-10300 de 10e génération (8 Mo de cache, 4 cœurs, 8 threads, de 3,7 GHz à 4,4 GHz, 65 W) Système d'exploitation (recommande Windows 10 Professionnel pour les entreprises.)
Mémoire	16 Go, 1 x 16 Go, DDR4, 2 666 MHz
Disque dur	Disque SSD, 512 Go
Clavier	Clavier et souris sans fil Premier - KM717
Mouse	Clavier et souris sans fil Premier - KM717
Ports	port RJ-45 10/100/1 000 Mbit/s port USB 3.2 Gen 2 de type-C port USB 3.2 Gen 1 de type-A avec PowerShare (côté) prise jack audio universelle (côté) ports USB 3.2 Gen 2 de type-A avec Smart Power ports USB 3.2 Gen 2 de type-A 1 port audio de sortie port HDMI port USB 3.2 Gen 2 de type-C

Quantité à livrer : 02

12. IMPRIMANTE D'ETIQUETTES A TRANSFERT THERMIQUE

Le fournisseur est appelé à proposer une imprimante d'étiquettes code-barres, haut de gamme, robustes et de très bonne qualité avec cartouche d'encre et Rouleaux pour 5000 étiquetés code-barres minimum, ayant les caractéristiques minimales suivantes

Support	Etiquette Papier, Thermique, Vélin, Aluminium & Plastique
Vitesse d'impression	12.7 cm/s
Résolution	203 dpi
Technologie	Thermique direct & Transfert thermique
Connexion PC	USB
Langage(s) d'impression	EPL2 ZPL ZPL II

Quantité à livrer : 01

ARTICLE 30 : BORDEREAU DES PRIX – UNITAIRES DETAIL ESTIMATIF.

N° de prix	Désignation	Quantité	Prix Unitaires H.T en dhs	Total HT
1	ORDINATEUR DE BUREAU	45		
2	ORDINATEUR PORTABLE	30		
3	LOGICIEL	75		
4	IMPRIMANTE LASER RESEAU (COULEUR)	10		
5	IMPRIMANTE LASER RESEAU (NOIR & BLANC)	3		
6	Scanner professionnel a chargeur	10		
7	Solution de communication audiovisuelle et de collaboration à distance	2		
8	Ecran 82" Professionnel	2		
9	Adaptateur HDMI sur Ethernet + récepteur 50 mètres originale	4		
10	Caméra de conférence professionnelle	2		
11	Ordinateur de bureau all in one	2		
12	Imprimante d'étiquettes à transfert thermique	1		
MONTANT TOTAL HT				
TVA 20%				
MONTANT TOTAL TTC				

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres N° 03/CNDH/2021

**Objet : ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DU MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL
POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME.**

MAITRE D'OUVRAGE

Royaume du Maroc
Conseil national des droits de l'Homme
La Présidente
Amna Bouayach

LU ET ACCEPTE PAR LE CONCURRENT :